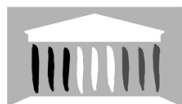


Le présent document est  
établi à titre provisoire.  
Seule la « petite loi »,  
publiée ultérieurement, a  
valeur de texte authentique.



# ASSEMBLÉE NATIONALE

DIRECTION DE LA SÉANCE

DIVISION DES LOIS

8 novembre 2022

---

## PROJET DE LOI

**de finances rectificative pour 2022**

*Texte résultant des délibérations de l'Assemblée nationale  
à l'issue de la seconde séance du 7 novembre 2022*

\*

\* \*

### Article liminaire

① La prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour 2022 s'établit comme suit :

②

*Cadre potentiel LPFP 2018-2022  
(en points de produit intérieur brut \*)*

	Exécution 2021	Prévision 2022
Solde structurel (1).....	-4,5	-3,6
Solde conjoncturel (2).....	-2,0	-1,2
Mesures ponctuelles et temporaires (3).....	-0,1	-0,1
Solde effectif (1 + 2 + 3).....	-6,5	-4,9

*\* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au dixième de point le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi du solde effectif peut ne pas être égal à la somme des montants entrant dans son calcul.*

## PREMIÈRE PARTIE

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

#### TITRE I<sup>ER</sup>

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

##### Article 1<sup>er</sup> A (nouveau)

Commenté [Lois1]:  
[amdt n° 302](#)

Le 1 du V de l'article 151 septies A du code général des impôts est ainsi modifié :

1° Après le mot : « retraite », la fin du *b* est ainsi rédigée : « dans les deux années suivant sa cessation ; »

2° À la fin du *c*, les mots : « d'un an » sont remplacés par les mots : « de deux ans ».

### **Article 1<sup>er</sup> B (nouveau)**

Commenté [Lois2]:  
[amdt n° 447](#) et ss-amdts [n° 600](#) et [n° 601](#)

Avant le dernier alinéa du 3° du I de l'article 244 *quater* E du code général des impôts, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Pour l'application du présent 3°, les investissements doivent être considérés comme des investissements initiaux au sens de l'article 2 du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 précité. Lorsqu'un investissement de remplacement permet l'extension ou la diversification de la capacité de production de l'entreprise, la quote-part de cet investissement correspondant à l'extension ou à la diversification de la capacité de production est assimilable à un investissement initial au sens du même article 2. »

### **Article 1<sup>er</sup>**

- ① I. – Le 9° de l'article L. 131-8 du code de la sécurité sociale est ainsi modifié :
- ② 1° Au premier alinéa, le taux : « 28,00 % » est remplacé par le taux : « 28,03 % » ;
- ③ 2° Au *a*, le nombre : « 22,82 » est remplacé par le nombre : « 22,85 ».
- ④ II. – Le I s'applique à compter du 1<sup>er</sup> février 2022.

### **Article 2**

- ① Pour l'année 2022, par dérogation au premier alinéa du II de l'article 49 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, le produit des amendes forfaitaires perçues par la voie de systèmes automatiques de contrôle et sanction est affecté au compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » dans la limite de 502,95 millions d'euros.
- ② Ce produit est affecté successivement à hauteur de 332,95 millions d'euros à la première section « Contrôle automatisé », puis à hauteur de 170 millions d'euros à la deuxième section « Circulation et stationnement routiers ».

**Article 2 bis (nouveau)**

Commenté [Lois3]:  
[amdt n° 449](#)

La dernière colonne du tableau du second alinéa du I de l'article 46 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 est ainsi modifiée :

1° À la trente-cinquième ligne, le montant : « 299 000 » est remplacé par le montant : « 270 000 » ;

2° À la trente-sixième ligne, le montant : « 226 117 » est remplacé par le montant : « 255 117 ».

TITRE II

**DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE  
DES RESSOURCES ET DES CHARGES**

**Article 3**

- ① I. – Pour 2022, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

②

(En millions d'euros \*)

	Ressources	Charges	Solde
<b>Budget général</b>			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes .....	6 769	6 346	
À déduire : Remboursements et dégrèvements.....	2 579	2 579	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes .....	4 189	3 767	
Recettes non fiscales .....	990		
Recettes totales nettes / dépenses nettes.....	5 179	3 767	
À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne.....	-2 253		
<b>Montants nets pour le budget général</b> .....	<b>7 432</b>	<b>3 767</b>	<b>+3 664</b>
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants.....	0	0	
<b>Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours</b> .....	<b>7 432</b>	<b>3 767</b>	
<b>Budgets annexes</b>			
Contrôle et exploitation aériens.....	281	-13	+294
Publications officielles et information administrative....	10	-2	+12
<b>Totaux pour les budgets annexes</b> .....	<b>291</b>	<b>-15</b>	<b>+306</b>
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens.....	0	0	
Publications officielles et information administrative..	0	0	
<b>Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours</b> .....	<b>291</b>	<b>-15</b>	
<b>Comptes spéciaux</b>			
Comptes d'affectation spéciale .....	101	161	-60
Comptes de concours financiers.....	1 129	442	+687
Comptes de commerce (solde) .....			0
Comptes d'opérations monétaires (solde).....			0
Solde pour les comptes spéciaux .....			<b>+627</b>
<b>Solde général</b> .....			<b>+4 598</b>

Commenté [Lois4]:  
[amdt n° 613](#)

Commenté [Lois5]:  
[amdt n° 613](#)

Commenté [Lois6]:  
[amdt n° 613](#)

Commenté [Lois7]:  
[amdt n° 613](#)

Commenté [Lois8]:  
[amdt n° 613](#)

Commenté [Lois9]:  
[amdt n° 613](#)

Commenté [Lois10]:  
[amdt n° 613](#)

\* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

II. – Pour 2022 :

③

④

1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

⑤

(En milliards d'euros)

<b>Besoin de financement</b>	
Amortissement de la dette à moyen et long termes.....	145,8
<i>Dont remboursement du nominal à valeur faciale.....</i>	<i>140,8</i>
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)..</i>	<i>5,0</i>
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau.....	3,0
Amortissement des autres dettes reprises.....	0
Déficit à financer.....	172,3
Autres besoins de trésorerie.....	-15,4
<b>Total.....</b>	<b>305,7</b>
<b>Ressources de financement</b>	
Émission de dette à moyen et long termes, nette des rachats.....	260
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement.....	1,9
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme.....	0
Variation des dépôts des correspondants.....	0
Contribution du solde du compte du Trésor.....	52,2
Autres ressources de trésorerie.....	-8,4
<b>Total.....</b>	<b>305,7</b>

;

⑥ 2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année et en valeur nominale, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.

⑦ III. – Pour 2022, le plafond d'autorisation des emplois rémunérés par l'État, exprimé en équivalents temps plein travaillé, est porté à 1 942 377.

ÉTAT A

(Article 3 de la loi)

VOIES ET MOYENS POUR 2022 RÉVISÉS

I. – BUDGET GÉNÉRAL

Commenté [Lois11]:  
amdt n° 613

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2022
	<b>1. Recettes fiscales</b>	
	<b>11. Impôt sur le revenu</b>	<b>+2 802 122 918</b>
1101	Impôt sur le revenu.....	+2 802 122 918
	<b>12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles</b>	<b>-112 467 836</b>
1201	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles .....	-112 467 836
	<b>13. Impôt sur les sociétés</b>	<b>+2 257 321 198</b>
1301	Impôt sur les sociétés .....	+2 257 321 198
	<b>13 bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés</b>	<b>+11 263 128</b>
1302	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés .....	+11 263 128
	<b>13 ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés</b>	<b>-104 000 000</b>
1303	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés.....	-104 000 000
	<b>14. Autres impôts directs et taxes assimilées</b>	<b>+303 134 191</b>
1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes .....	-600 345 350
1406	Impôt sur la fortune immobilière.....	+100 000 000
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance .....	-209 887
1410	Cotisation minimale de taxe professionnelle.....	-508 013
1411	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction .....	+659 191
1421	Cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle .....	+442 371
1427	Prélèvements de solidarité.....	+833 617 402
1431	Taxe d'habitation sur les résidences principales .....	+15 500
1498	Cotisation foncière des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010) .....	-1 030 000
1499	Recettes diverses .....	<u>-29 507 023</u>

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2022
	<b>15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette</b>	<b>-291 599</b>
1501	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques .....	-291 599
	<b>16. Taxe sur la valeur ajoutée nette</b>	<b>+1 231 846 503</b>
1601	Taxe sur la valeur ajoutée.....	+1 231 846 503
	<b>17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes</b>	<b>+379 710 855</b>
1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices .....	-143 910
1703	Mutations à titre onéreux de meubles corporels.....	-199 980
1704	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers.....	+28 968 924
1706	Mutations à titre gratuit par décès .....	+300 000 000
1721	Timbre unique .....	-109 639
1753	Autres taxes intérieures .....	-45 207 813
1754	Autres droits et recettes accessoires .....	-4 035
1755	Amendes et confiscations.....	-33 787
1756	Taxe générale sur les activités polluantes .....	+19 083
1774	Taxe spéciale sur la publicité télévisée .....	-163 062
1785	Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs) .....	+109 215
1786	Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos .....	+276 452 535
1787	Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques.....	-5 841 508
1788	Prélèvement sur les paris sportifs .....	-73 380 875
1789	Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne.....	-554 293
1797	Taxe sur les transactions financières .....	-100 200 000
	<b>2. Recettes non fiscales</b>	
	<b>21. Dividendes et recettes assimilées</b>	<b>+581 309 668</b>
2110	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières.....	+380 200 000
2116	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfiques des établissements publics non financiers .....	+57 000 000
2199	Autres dividendes et recettes assimilées .....	+144 109 668
	<b>22. Produits du domaine de l'État</b>	<b>+216 009 500</b>
2201	Revenus du domaine public non militaire.....	+216 000 000
2212	Autres produits de cessions d'actifs .....	+9 500



(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2022
<b>23. Produits de la vente de biens et services</b>		<b>+308 990 000</b>
2301	Remboursement par l'Union européenne des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget .....	+117 500 000
2304	Rémunération des prestations assurées par les services du Trésor public au titre de la collecte de l'épargne.....	+31 490 000
2399	Autres recettes diverses .....	+160 000 000
<b>24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières</b>		<b>+405 133 230</b>
2401	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers .....	+31 412 586
2402	Intérêts des prêts du fonds de développement économique et social .....	+5 000 000
2403	Intérêts des avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics .....	+11 350 000
2409	Intérêts des autres prêts et avances.....	+274 000 000
2499	Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances immobilisées..	+83 370 644
<b>25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites</b>		<b>+55 864 270</b>
2501	Produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement routiers .....	+15 262 750
2503	Produits des amendes prononcées par les autres autorités administratives indépendantes .....	+33 000 000
2513	Pénalités .....	+7 601 520
<b>26. Divers</b>		<b>-577 713 260</b>
2604	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État .....	-391 973 056
2611	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires .....	+53 180 492
2612	Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion.....	+8 214 885
2613	Prélèvement effectué sur les salaires des conservateurs des hypothèques .....	+769
2618	Remboursement des frais de scolarité et accessoires .....	+654 283
2622	Divers versements de l'Union européenne.....	-57 237 764
2623	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits .....	+83 447 131
2698	Produits divers.....	-274 000 000

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2022
<b>3. Prélèvements sur les recettes de l'État</b>		
<b>31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales</b>		
		<b>-183 678 335</b>
3101	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement.....	-202 448 164
3107	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale.....	+19 951 144
3109	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité de Corse.....	-15 802 147
3111	Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion .....	-6 608 527
3130	Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants .....	-572 964
3136	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Guyane .....	+27 000 000
3141	Soutien exceptionnel de l'État au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire .....	-46 000 000
3145	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises des locaux industriels .....	+40 802 323
<b>32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne</b>		<b>-2 068 854 413</b>
3201	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne .....	-2 068 854 413

## RÉCAPITULATION DES RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2022
<b>1. Recettes fiscales</b>		<b><u>+6 768 639 358</u></b>
11	Impôt sur le revenu .....	+2 802 122 918
12	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles .....	-112 467 836
13	Impôt sur les sociétés .....	+2 257 321 198
13 bis	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés .....	+11 263 128
13 ter	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés .....	-104 000 000
14	Autres impôts directs et taxes assimilées .....	<u>+303 134 191</u>
15	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette .....	-291 599
16	Taxe sur la valeur ajoutée nette .....	+1 231 846 503
17	Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes .....	+379 710 855
<b>2. Recettes non fiscales</b>		<b><u>+989 593 408</u></b>
21	Dividendes et recettes assimilées .....	+581 309 668
22.	Produits du domaine de l'État .....	+216 009 500
23	Produits de la vente de biens et services	+308 990 000
24	Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières .....	+405 133 230
25	Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites .....	+55 864 270
26	Divers .....	-577 713 260
<b>Total des recettes brutes (1 + 2) (ligne nouvelle)</b>		<b><u>+7 758 232 766</u></b>
<b>3. Prélèvements sur les recettes de l'État</b>		<b><u>-2 252 532 748</u></b>
31	Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales .	-183 678 335
32	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne .....	-2 068 854 413
<b>Total des recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 – 3)</b>		<b><u>+10 010 765 514</u></b>

II. – BUDGETS ANNEXES

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2022
	<b>Contrôle et exploitation aériens</b>	<b>+281 321 928</b>
7061	Redevances de route .....	+178 800 000
7063	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour la métropole .....	-6 000 000
7064	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour l'outre-mer .....	+8 200 000
7067	Redevances de surveillance et de certification.....	-2 724 206
7080	Autres recettes d'exploitation .....	+34 729 509
7501	Taxe de l'aviation civile.....	+70 316 625
7782	Produit de cession des immobilisations affectées à la dette (art. 61 de la loi de finances pour 2011).....	-2 000 000
	<b>Publications officielles et information administrative</b>	<b>+10 000 000</b>
A701	Ventes de produits.....	+10 000 000
	<b>Total .....</b>	<b>+291 321 928</b>

III. – COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2022
	<b>Contrôle de la circulation et du stationnement routiers</b>	<b>+121 218 617</b>
	<b>Section : Contrôle automatisé</b>	<b>-7 000 000</b>
01	Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé....	-7 000 000
	<b>Section : Circulation et stationnement routiers</b>	<b>+128 218 617</b>
04	Amendes forfaitaires de la police de la circulation et amendes forfaitaires majorées issues des infractions constatées par la voie du système de contrôle-sanction automatisé et des infractions aux règles de la police de la circulation .....	+128 218 617
	<b>Gestion du patrimoine immobilier de l'État</b>	<b>-20 000 000</b>
01	Produits des cessions immobilières.....	-20 000 000
	<b>Total .....</b>	<b>+101 218 617</b>

IV – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2022
	<b>Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</b>	<b>-19 438 505</b>
03	Remboursement des avances octroyées à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics .....	-29 627 091
04	Remboursement des avances octroyées à des services de l'État .....	+10 057 524
06	Remboursement des avances octroyées aux exploitants d'aéroports touchés par la crise de covid-19 au titre des dépenses de sûreté-sécurité .....	+131 062
	<b>Avances aux collectivités territoriales</b>	<b>+493 508 448</b>
	<b>Section : Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes</b>	<b>+493 508 448</b>
05	Recettes diverses .....	+70 182 861
09	Taxe d'habitation et taxes annexes .....	+606 780 839
10	Taxes foncières et taxes annexes .....	-23 662 266
11	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises .....	-171 374 080
12	Cotisation foncière des entreprises et taxes annexes .....	+11 581 094
	<b>Prêts à des États étrangers</b>	<b>+624 489 025</b>
	<b>Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France</b>	<b>+23 375 253</b>
01	Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France .....	+23 375 253
	<b>Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France</b>	<b>+30 871 525</b>
02	Remboursement de prêts du Trésor .....	+30 871 525
	<b>Section : Prêts aux États membres de la zone euro</b>	<b>+570 242 247</b>
04	Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro .....	+570 242 247
	<b>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b>	<b>+30 811 155</b>
	<b>Section : Prêts pour le développement économique et social</b>	<b>+30 811 155</b>
06	Prêts pour le développement économique et social .....	+53 311 155
09	Prêts aux petites et moyennes entreprises .....	-131 500 000
12	Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir .....	+109 000 000
	<b>Total .....</b>	<b>+1 129 370 123</b>